



# STAGE D'ÉTÉ EN RESIDENTIEL **ÉDUCATION VISUELLE**

Préaux, Ardèche (07)

## 29 juillet – 2 août 2025

Arrivée 28/7 et départ 3/8/2024

***Améliorer la fonction visuelle par des moyens naturels ? C'est possible !  
Car la vision s'apprend. Comment poser le regard, que reçoivent les yeux ?  
Comment éliminer la fatigue oculaire, la gêne visuelle, les yeux qui brûlent, la vue qui se brouille et surtout éviter qu'elle baisse. Par l'éducation !***

Les principes de la méthode Bates permettent d'apprendre ce dont la fonction visuelle a besoin pour bien voir. Ils remettent en mouvement un regard dont la mobilité s'est réduite ainsi diminuant les capacités visuelles. Cette éducation améliore les habitudes visuelles de chacun. Différentes activités vous sont proposées pour en prendre conscience. Parmi ces activités, nombreuses sont ludiques pour permettre la détente dans l'action.



**Lieu :** Hameau des Sources, Chomaise, 07290 Préaux (Ardèche) [www.source07.fr](http://www.source07.fr)

### **Renseignements & Inscriptions**

*l'Art de Voir – Méthode Bates*

18, Cours Gambetta, 13100 Aix-en-Provence

Tél : 06 70 93 07 18/ e-mail : [contact@methodebates.fr](mailto:contact@methodebates.fr) / Site : [www.methodebates.fr](http://www.methodebates.fr)

# INFORMATIONS PRATIQUES

**Voiture :** Situé à proximité de la vallée du Rhône, 25 km de Tournon et 45 km de Valence. Le lieu est à 3 km du village sur la commune de Préaux, 30 minutes de l'autoroute du Sud.

## Direction :

Autoroute du Sud : Aller jusqu'à la **sortie d'autoroute Tain l'Hermitage** puis prendre la **direction de Tournon / Rhône**.

Traverser le Rhône et prendre à droite après le pont. Traverser Tournon jusqu'au 1<sup>er</sup> giratoire. Faire  $\frac{3}{4}$  de tour pour la **direction St. Félicien**. Passer à côté des campings. Tourner à droite sur le pont, **direction St. Félicien – D532**.

Après le pont, monter sur le plateau. Suivre cette route pendant 10 – 12 kms. Continuer tout droit, passer village – « Etables » (garage Renault sur la droite).

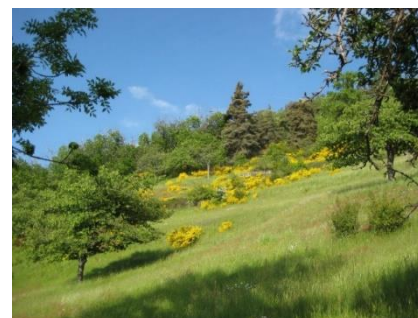
1 km après, prendre à droite et de suite à gauche en direction **St. Jeure d'Ay D17**. Arriver à St. Jeure d'Ay, **prendre Direction Annonay – D578**. Grande descente. Traverser un pont. Puis route monte. Dans la montée prendre à gauche **direction PREAUX – D17**. Traverser PREAUX, **direction Satillieu**. 3 kms plus loin, prendre à droite, **direction Satillieu – D115**. Descente, traverser un pont. A 100m plus loin, prendre à gauche. Grand panneau vert « Chévrerie » avec crucifie à côté.

Monter tout droit la colline. Passer la ferme. Continuer à monter. Chemin à gauche mais ne pas la prendre. Au 1<sup>er</sup> virage en épingle, aller tout droit sur le chemin de terre. Panneau « **Hameau des Sources** ». La maison est au bout. Parking à gauche juste avant la maison.

Monter tout droit la colline. Passer la ferme. Continuer à monter. Chemin à gauche mais ne pas la prendre. Au 1<sup>er</sup> virage en épingle, aller tout droit sur le chemin de terre. Panneau « **Hameau des Sources** ». La maison est au bout. Parking à gauche juste avant la maison.

Monter tout droit la colline. Passer la ferme. Continuer à monter. Chemin à gauche mais ne pas la prendre. Au 1<sup>er</sup> virage en épingle, aller tout droit sur le chemin de terre. Panneau « **Hameau des Sources** ». La maison est au bout. Parking à gauche juste avant la maison.

**Train :** Gare de **Tain l'Hermitage** (en provenance de Valence)



## FRAIS DE STAGE

Inscription **jusqu'au** 10 mai 2025 :

480 € (voir fiche d'inscription)

Inscription **après** le 10 mai 2025 :

540 €

**Arrivée :** **Lundi, 28 Juillet 2025** dans l'après-midi. Réunion - **18h**

**ATTENTION : Le stage est du mardi 29/7 au samedi 2/8 inclus**

**Départ :** Après le petit-déjeuner **Dimanche, 3 août 2025**

Horaires : 9h30 à 12h30 / 16h à 19h00 (avec activité quotidienne avant le petit déjeuner et avant la chaleur, soit de 8h00 à 8h30)

## Hébergement en pension complète

### Les choix : a, b, c, d

- a) Chambre capacité 2 personnes ou chalet capacité de 2/3 personnes ..... 505 €
- b) Chambre individuelle (**il n'y a que 2**)..... 620 €
- c) Tipi tente. (Sous réserve et période d'été) ..... 435 €
- d) Chalet individuel (selon disponibilités) ..... 790 €

A préciser à la réservation sur la fiche d'inscription ci-après



### *L'enseignement est dispensé par :*

**Nina Hutchings** enseigne l'Education visuelle basée sur la méthode Bates depuis plus de 25 ans. Elle est diplômée du *School of Vision Education* en Grande Bretagne. Elle anime des stages en France et à l'étranger. Elle est directrice de l'Ecole de la Vue, centre de formations professionnelles à l'éducation visuelle en France.

Formée en **Somatic Experiencing**, (*Peter Levine*) approche psychocorporelle de la résolution du stress post-traumatique, sa pratique de la S.E. s'intègre parfaitement dans son enseignement de l'Education visuelle.

Elle est formée également en « **Rééquilibrage Sensoriel et Moteur** », un accompagnement des enfants en difficultés d'apprentissage par un travail d'intégration des réflexes primitifs persistants.

### **Membre de :**

« L'Association L'Art de Voir » France

« Bates Association for Vision Education » GB

« Association for Vision Educators » USA

« AFPSE » (*Association Française des Praticiens de Somatic Experiencing*) France

« VEA – *Asociacion Española para la Educacion Visual* » Espagne



# L'Art de Voir, Méthode Bates - Bulletin d'inscription

## 29 juillet – 2 août 2025

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Téléphone..... Email .....

Problèmes de vue .....

Inscription jusqu'au **10 mai 2025 dans sa totalité** : .....  **480 € TTC**

Ainsi que **50% d'arrhes** pour l'hébergement (chèque séparé) **cochez votre choix** :

Les choix : a, b, c, d

**50%**

- |   |       |                |                          |         |
|---|-------|----------------|--------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> a Chambre capacité 2 personnes ou chalet capacité de 2/3 personnes ..... | 505 € | 252.50 € ..... | <input type="checkbox"/> | _____ € |
| <input type="checkbox"/> b Chambre individuel (Si disponible, nombre limité) .....                | 620 € | 310.00 € ..... | <input type="checkbox"/> | _____ € |
| <input type="checkbox"/> c. Tipi, tente (sous réserve et période d'été) .....                     | 435 € | 217.50 € ..... | <input type="checkbox"/> | _____ € |
| <input type="checkbox"/> d. Chalet individuel (selon disponibilités) .....                        | 790 € | 395.00 € ..... | <input type="checkbox"/> | _____ € |

Le solde (50%) des frais d'hébergement est à régler sur place au Hameau des Sources.

Ou

Inscription **après le 10 mai 2025** en versant 50% d'arrhes des frais de stage et 50% d'arrhes des frais d'hébergement en **2 chèques** (frais de stage à l'ordre de « **L'Art de Voir** » / frais d'hébergement à l'ordre de « **Hameau des Sources** »)  
**Pour tout virement de l'étranger, demandez les coordonnées bancaires.**

	a.	b.	c.	d.	<u>50% des frais &amp; hébergement</u>
Frais de stage : : .....	540.00 €	540.00 €	540.00 €	540.00 € .....	<input type="checkbox"/> 270.00 €
Hébergement : .....	<u>505.00 €</u>	<u>620.00 €</u>	<u>435.00 €</u>	790.00 €	
dont 50% arrhes .....	252.50 €	310.00 €	217.50 €	395.00 € .....	<input type="checkbox"/> ..... €

Le solde des frais de stage est à régler au plus tard **avant le 10 juillet 2025** et le solde de l'hébergement est à régler sur place directement au **Hameau des Sources**. Facilités de paiement possible. Renseignez-vous.

**TOTAL** : ..... \_\_\_\_\_ €

**Stage :** Par Chèque n° ..... Banque ..... **Hébergement** Par Chèque n° ..... Banque .....

**Attention :** Chèque frais de stage à libeller à l'ordre de **L'Art de Voir**.  
Chèque frais d'hébergement à libeller à l'ordre du **Hameau des Sources**.  
Renvoyez les deux chèques à l'adresse suivante :

**L'Art de Voir, Méthode Bates**  
**18 Cours Gambetta, 13100 Aix-en-Provence**

#### Clauses d'annulation

- Désistement 30 jours ou moins avant le stage : 50% de la totalité des frais de stage ne sera pas remboursé. Voir conditions Hameau des Sources

- Désistement 15 jours avant le stage : aucun remboursement

Dans le cas d'annulation pour force majeure de la part de l'organisateur, la totalité des frais de stage